



Les financements
prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier informatique « sur mesure ».

Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL, est un gage de sécurité.



Les contrats
contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...



Les relations avec les professionnels
agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...



Les assurances
liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation.
Les garanties
hypothèque, caution...



La fiscalité
TVA, Impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...



La copropriété
assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller.



Les offres de logements et terrains disponibles, à la vente ou à la location, dans certaines ADIL.



La réglementation sur la qualité de l'habitat
décence, insalubrité, amiante, plomb, termites, maîtrise de l'énergie...



La location
bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...

VOTRE ADIL (CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT) FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL ; ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT APRÈS AVIS DE L'ANIL.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONCERNANT LE RÉSEAU DES ADIL

Tél : 08 20 16 75 00
0,12 € la minute au 1.2.2007

Internet : www.anil.org

L'ADIL met à votre disposition plusieurs Centres d'Information sur l'Habitat ou permanences dans le département 